

Plan Local d'Urbanisme

Consultable en Mairie, ce document sert de référence obligatoire à l'instruction de toutes les demandes d'occupation et d'utilisation du sol, par exemple les certificats d'urbanisme, les déclarations préalables et les permis de construire.

Le PLU a été approuvé et est applicable depuis le 20 juillet 2006.

Pour toute demande d'autorisation d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, certificat d'urbanisme...), le PLU est consultable en mairie aux heures d'ouverture.